



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0372

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI de Lyon) pour la mise en oeuvre de la démarche Citytechs 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliot), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

**Conseil de communauté du 3 novembre 2014****Délibération n° 2014-0372**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI de Lyon) pour la mise en oeuvre de la démarche Citytechs 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI) a 3 missions principales au service du développement des entreprises et du territoire :

- représenter les entreprises et les commerçants et être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics,
- accompagner les entreprises de la création jusqu'à la transmission en passant par toutes les phases de croissance et de développement : création/reprise transmission, développement commercial, ressources humaines, formation/apprentissage, innovation, développement durable, veille & intelligence économique, international,
- contribuer à la gestion des grands équipements utiles au développement et à l'attractivité des territoires : aéroports de Lyon, Eurexpo, EMLYON Business School, musée des tissus - musée des arts décoratifs.

Dans le cadre de son carnet de route 2011/2015, la CCI de Lyon s'est fixée comme objectif d'augmenter l'efficacité de ses partenariats pour construire la performance économique du territoire. La démarche Citytechs s'inscrit dans ce cadre et vise à rassembler les acteurs innovants de la construction, de l'embellissement et du renouvellement de la ville, de faciliter les synergies des compétences inter-filières et de promouvoir l'excellence des savoir-faire des entreprises du réseau sur les marchés internationaux.

**a) - Objectifs**

La Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de la ville intelligente. Cette politique s'inscrit dans une histoire et dans les projets actuels de la Communauté urbaine.

Le développement de l'agglomération Lyonnaise s'est appuyé sur un socle industriel solide, qui a su se renouveler au fil des siècles assurant ainsi la prospérité économique du territoire. De la mécanique à la chimie en passant par le transport industriel ou la santé, Lyon dispose de filières d'excellence qui se sont structurées pour devenir aujourd'hui des références mondiales. Lyon a su opérer le virage des nouvelles technologies, en offrant aux entrepreneurs et chercheurs un terrain de jeu propice à l'installation d'infrastructures d'innovation de très haut niveau notamment dans les domaines des cleantechs, des transports intelligents, ou encore des biotechs, etc.

Le territoire dispose également d'un écosystème particulièrement favorable à l'entrepreneuriat. La culture entrepreneuriale est particulièrement présente et valorisée, ce qui permet à Lyon de compter aujourd'hui plus de 135 000 établissements, avec une densité régionale supérieure à celle de grandes métropoles européennes telles que Barcelone ou Manchester.

Enfin, la Communauté urbaine a lancé de grands projets urbains (Lyon Confluence, Lyon Part-Dieu, Gerland, etc.) qui offrent aux urbanistes, architectes et opérateurs de ces projets des territoires d'expérimentation grandeur nature pour imaginer et construire de nouvelles formes de vivre, d'habiter et de travailler en ville.

La Communauté urbaine souhaite soutenir la CCI de Lyon pour sa démarche Citytechs qui vise sous ce vocable commun à rassembler l'ensemble des acteurs innovants de la construction et du renouvellement de la ville. Il s'agit d'une démarche de marketing territorial et de valorisation des synergies inter-filières en vue de promouvoir les compétences et le savoir-faire des entreprises de la région lyonnaise sur les marchés internationaux.

#### **b) - Bilan du programme d'action 2013**

La CCI de Lyon a organisé, avec ses partenaires, un circuit qui permet aux délégations étrangères de découvrir les différents sites démonstrateurs des systèmes urbains innovants et d'obtenir une information sur l'ensemble des savoir-faire lyonnais dans ce domaine. Ce potentiel représente 15 000 prospects par an et plus de 40 pays. Une plaquette de promotion décrit l'ensemble des sites vitrines en insistant sur les compétences remarquables et spécifiques existant sur chaque site.

#### **c) - Programme d'actions pour 2014**

Pour permettre la mise en oeuvre de la démarche Citytechs portée par la CCI de Lyon, il est proposé de soutenir en 2014 les actions suivantes :

- création d'un répertoire des partenaires Citytechs qui permettra de rendre visible l'offre (compétences) des partenaires Citytechs auprès des différents acteurs économiques locaux et internationaux, d'améliorer la connaissance des partenaires au sein même du réseau. Le répertoire permettra de présenter de façon attractive les avantages concurrentiels détenus à la fois par l'ensemble des partenaires du réseau Citytechs et par chacun d'eux,

- appui dans l'interprétariat afin de renforcer la qualité de réception des délégations étrangères et favoriser les échanges entre les prospects et les sites Citytechs,

- appui à la participation à des salons en lien avec les thématiques Citytechs. Il s'agit de garantir et rendre efficiente la démarche Citytechs en la rendant visible et lisible à l'ensemble des acteurs du développement économique local et international en participant à des salons à enjeux pour les membres du réseau,

- incubation du Medical tour : lancer le même type de produit que Citytechs tour sur le secteur des technologies médicales.

#### **d) - Plan de financement prévisionnel**

*Budget prévisionnel 2014 en €*

<b>Dépenses</b>	<b>Montant (en €)</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant (en €)</b>
création d'un répertoire des membres Citytechs	2 252	Communauté urbaine de Lyon	5 000
appui dans l'interprétariat	3 576	Région Rhône Alpes	5 000
incubation du médical Tour	4 172	CCI de Lyon (Temps homme)	21 000
pilotage du projet	21 000		
<b>Total</b>	<b>31 000</b>	<b>Total</b>	<b>31 000</b>

Il est proposé au Conseil de communauté d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de la CCI de Lyon dans le cadre de la démarche Citytechs.

Ce financement est accordé dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité conclue entre la Région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine pour la période 2010-2016.

Le montant de la subvention 2013 pour le projet Citytechs était de 15 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI de Lyon) pour la mise en œuvre de sa démarche Citytechs 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la CCI de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 657 38 - fonction 90 - opération n° 0P02O1574.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.**